

ENRAYER LE DECLIN DE L'ELEVAGE ET SOUTENIR LA COMPETITIVITE DES FILIERES ANIMALES : 18 MESURES PROPOSEES PAR LA NUTRITION ANIMALE

Directement concerné par la menace qui pèse sur l'élevage en France et son avenir, le SNIA a choisi de s'engager pour le développement de nos productions animales. Des milliers d'emplois en dépendent. Cet enjeu est crucial pour l'ensemble des secteurs de l'agrofourniture et de l'agroalimentaire. Sans élevage, c'est un pan entier de l'industrie qui disparait, un débouché important pour les productions végétales et leurs co-produits qui est supprimé, et une source de valeur ajoutée en moins pour la croissance.

Au-delà de l'incontournable nécessité de revaloriser les prix des productions animales dans un contexte d'augmentation des coûts de production, la mise en œuvre d'une politique agricole volontariste est plus que jamais nécessaire au niveau national et au niveau communautaire. Dans un marché ouvert, nos filières animales ont besoin de retrouver de la compétitivité.

Dans la droite ligne des récentes initiatives gouvernementales pour enrayer le déclin de l'élevage, le SNIA se positionne comme force de proposition au sein des filières animales et propose 18 mesures. Leur mise en œuvre vise à enrayer le déclin des productions animales et à améliorer leur compétitivité.

L'enjeu des matières premières

1. Soutenir la recherche appliquée sur les protéagineux en la reconnaissant comme un axe prioritaire pour la recherche agronomique (INRA, Arvalis).

Le potentiel des légumineuses, riches en protéines, est largement sous-exploité en France alors que les intérêts économiques (réduction de la dépendance aux importations) et agro-environnementaux (fixation de l'azote) de ces cultures ne sont plus à démontrer. Ce constat partagé par tous nécessite une politique volontaire de recherche et d'innovation pour l'amélioration des semences (teneur en protéines et régularité du rendement). Il convient de développer une production de matières premières compétitives métropolitaines à destination de l'alimentation animale.

2. Garantir la disponibilité de coproduits riches en protéines à destination de l'alimentation animale en maintenant la production de biocarburants de 1^{ère} génération.

Le développement des biocarburants a permis de réduire la dépendance protéique française de 45% en 2005/06 à 39% en 2009/10 tandis que celle de l'UE se maintenait à 67% dans le même temps. Avec les coproduits des biocarburants (tourteaux de colza notamment), les filières animales bénéficient d'une source de protéines compétitives et de qualité. Ce bénéfice doit impérativement être pris en compte dans les orientations des politiques publiques.

OGM : Apporter des réponses européennes dans un contexte de marché mondial.

Les différences entre les procédures d'autorisation des OGM en Europe et dans les autres pays font courir un réel risque pour les utilisateurs. Jusqu'en 2011, l'absence de mesures de gestion pour la présence fortuite de faibles quantités d'OGM non encore autorisés en Europe entraînait des ruptures d'approvisionnements. Un seuil a été fixé au niveau communautaire. Ce seuil est faible et ne tient pas compte de toutes les situations. Les différences constatées entraînent des distorsions de concurrence entre le continent américain et l'Europe.



4. Pérenniser la suspension des droits de douane sur les importations d'orge et de blés fourragers.

Le fabricant d'aliments doit pouvoir accéder à un large choix de matières premières pour fabriquer un aliment compétitif. Dans un contexte de volatilité des cours des matières premières et de céréales françaises compétitives à l'export, cette mesure permet aux fabricants d'aliments de s'approvisionner en blé fourrager et en orge.

5. Mettre en œuvre les dispositions pour assurer la sécurité et la transparence des marchés des matières premières.

La réglementation des marchés en Europe est en décalage avec le besoin des opérateurs en matière de transparence. L'alimentation animale fait de plus en plus appel aux outils du marché pour atténuer les effets d'une trop grande volatilité sur les coûts d'approvisionnement en matières premières pour l'élevage. L'arrivée d'opérateurs financiers à des fins spéculatives doit être mieux connue et appréciée.

L'enjeu industriel

6. Simplifier les démarches administratives liées aux réglementations sectorielle, sanitaire, environnementale et fiscale.

Pour la même activité de fabrication d'aliments pour animaux, le secteur de l'alimentation animale est contrôlé par différents services de l'administration. Depuis plusieurs années, la profession fait le constat malheureux d'une redondance des textes réglementaires et des démarches administratives associées : mise en place d'une redevance sur les établissements agréés pour la fabrication d'aliments pour animaux, révision de la taxe applicable aux fabricants d'aliments médicamenteux, révision de la taxe générale sur les activités polluantes pour les installations classées. Faciliter la gestion de ces démarches par les entreprises est essentiel.

7. Concrétiser le contrôle unique du processus de fabrication des aliments pour tous les cahiers des charges.

Par la mise en place de la certification OQUALIM, qui repose sur le contrôle des usines respectant les bonnes pratiques d'hygiène du secteur, les fabricants ont mis en place un système de référencement unique des entreprises. Cette initiative a notamment pour objectif de simplifier les contrôles des cahiers des charges permettant ainsi de gagner en compétitivité. Il est urgent que la reconnaissance d'OQUALIM par les filières animales et les Pouvoirs publics se concrétise.

8. Prendre en compte les contraintes industrielles en cas d'autorisation des PAT.

L'autorisation des protéines animales transformées (PAT) dans l'alimentation des monogastriques est aujourd'hui en discussion au niveau européen. A ce jour, les discussions évoluent vers une possibilité d'utilisation des PAT mais sous des conditions telles que peu d'installations pourront en bénéficier en France. Une vigilance s'impose car l'utilisation de ces matières premières dans d'autres Pays européens générerait un écart de compétitivité, sans doute fatale, pour certaines filières françaises.

9. Harmoniser la règlementation en termes de pharmacie vétérinaire au niveau communautaire afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Face aux défis de l'antibiorésistance et à la nécessité de préserver l'arsenal thérapeutique pour les médecines humaine et vétérinaire, le SNIA alerte les Pouvoirs publics sur les distorsions de concurrence intracommunautaires liées aux différences de réglementations en matière de pharmacie vétérinaire. L'utilisation de l'oxyde de zinc pour la prévention des diarrhées du porcelet est par exemple interdite en France alors qu'elle est autorisée au Royaume-Uni, au Danemark ou encore en Espagne. Harmoniser la législation au niveau communautaire permettrait de préserver la compétitivité de la filière porcine française.



10. Accorder un échéancier pour la circulation à 44 tonnes avec une limitation à 13 tonnes sur l'essieu moteur pour le parc existant et augmenter le Poids Total Autorisé en Charge de 32 à 36 tonnes pour les véhicules porteurs à 4 essieux.

La circulation à 44 tonnes pour l'agroalimentaire, autorisée en janvier 2011, a permis à notre profession de gagner en productivité sur la logistique. La généralisation du 44 tonnes avec une limitation à 12 tonnes sur l'essieu moteur remet en cause le 44 tonnes pour le parc existant de véhicules de livraisons d'aliments, dont les caractéristiques techniques ne sont pas compatibles avec cette réduction de charge à l'essieu. Un échéancier de 10 ans, autorisant le 44 tonnes avec une charge à 13 tonnes sur l'essieu moteur, permettra aux entreprises d'amortir les achats de semi-remorques, et d'investir progressivement dans de nouveaux véhicules répondant à la limitation à 12 tonnes. Pour augmenter la productivité des porteurs à 4 essieux, notre profession souhaite que le PTAC aujourd'hui à 32 tonnes passe à 36 tonnes. Ce gain de tonnes transportées contribuera à une réduction de la consommation de carburants ainsi qu'à une diminution du nombre de camions sur les routes.

11. Accorder au transport d'aliment une dérogation permanente aux interdictions et restrictions de circulation pour garantir l'alimentation en continu des animaux.

Les interdictions de circuler, qu'elles soient ponctuelles (liées aux barrières de dégel ou aux intempéries par exemple) ou non (dimanches, jours fériés, périodes estivales), constituent une contrainte non négligeable pour les fabricants qui livrent les aliments aux exploitations en flux continu. Une rupture d'approvisionnement en aliments peut avoir des conséquences dramatiques, avec un risque de mortalité des animaux.

L'enjeu de l'élevage

12. Réorienter les aides PAC vers les élevages.

L'élevage (268 000 exploitations), menacé aujourd'hui, crée des emplois directs et indirects et contribue à l'équilibre économique de notre territoire. La Politique Agricole Commune doit être clairement réorientée vers le soutien à cette activité afin de permettre aux éleveurs de produire plus et mieux.

13. Assurer le financement de l'élevage notamment par un support à la trésorerie des éleveurs.

Les fabricants d'aliment s'engagent auprès des éleveurs en difficultés. Ils ont ainsi accumulé fin 2012 plus de 150 millions d'euros de créances au-delà des délais de paiement contractuels (filière porcine). Nous constatons en effet sur le terrain un très net désengagement des banques qui ne soutiennent plus l'élevage, notamment en matière de prêts à la trésorerie. Le SNIA demande donc en complément de la révision de la fiscalité agricole prévue pour la Loi de finances 2013 que l'Etat puisse s'assurer du soutien des banques à l'élevage et de la restauration d'un lien de confiance entre banques et professionnels de l'élevage. Nous demandons en outre l'évaluation du dispositif « d'identification et de traitement des situations financières les plus difficiles » qui a été annoncé dans le plan « hausse des matières premières » du Ministère de l'agriculture.

14. Favoriser la mise en œuvre de la contractualisation en agriculture et réformer son cadre réglementaire.

Les accords inter filières de 2011 constituent une opportunité nouvelle pour les productions animales afin que les acteurs économiques bénéficient d'une meilleure visibilité sur leurs coûts de production et leurs prix de vente. Les fabricants d'aliments, les abattoirs et les aviculteurs principalement, sont depuis longtemps engagés dans la contractualisation bien que celle-ci n'associe pas la grande distribution. Cependant, la loi du 6 juillet 1964 et la loi d'orientation agricole de 1980 qui ont posé les bases de la contractualisation sont aujourd'hui clairement obsolètes. Le SNIA demande une révision complète de cette législation afin de favoriser le développement de la contractualisation au sein des filières et de sécuriser les partenariats entre les acteurs.



15. Simplifier les procédures de création de nouveaux élevages et faciliter la restructuration.

Les éleveurs qui souhaitent aujourd'hui créer ou restructurer leurs exploitations rencontrent de graves difficultés et subissent notamment des délais d'attente incompatibles avec ce type d'investissement. Aux contraintes administratives liées à une réglementation environnementale toujours plus exigeante s'ajoute la pression de la société civile qui entrave trop souvent les projets d'investissement. Le décret du 17 janvier 2011 relatif au regroupement et à la modernisation de certaines installations classées d'élevage a été une réponse appropriée, mais insuffisante. Il convient donc d'aller beaucoup plus loin dans le processus de simplification des procédures et de travailler sur l'image de l'élevage sur nos territoires.

16. Accorder à la livraison d'aliments en élevage une exonération de l'éco taxe poids lourds.

L'éco taxe poids lourds vise à favoriser le développement d'alternatives au transport routier. Pour les fabricants d'aliments qui livrent dans des élevages disséminés en zone rurale, il n'existe aucune alternative. Compte tenu de l'importance des coûts de transport, les fabricants travaillent activement à la rationalisation des livraisons. Cette taxe kilométrique et le dispositif de répercussion entraîneront un surcoût moyen d'un euro par tonne d'aliment. La situation économique des éleveurs en France ne leur permet pas d'absorber ce nouveau surcoût.

17. Soutenir la recherche en santé animale.

Les professionnels sont très impliqués dans les travaux de recherche, qu'ils émanent des Pouvoirs publics (INRA,...) ou réalisés via les interprofessions (IFIP, ITAVI,..). Il est important que les Pouvoirs publics restent présents sur les thématiques de recherche en santé animale pour améliorer la compétitivité des filières animales françaises.

18. Renforcer le rôle de la nutrition animale dans les consultations et la mise en œuvre des politiques de qualité et de segmentation des filières.

La segmentation des produits animaux avec l'émergence de nombreux signes de qualité répond à une forte demande des consommateurs. Les fabricants souhaitent pleinement répondre à ces attentes. Mais la multiplication des cahiers des charges entraîne toutefois des surcoûts importants. Dans le cadre de la réforme de l'INAO, les fabricants devraient être d'avantage associés dans la construction des cahiers des charges.